

PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

10 Ter Rue Wathieumetz
62130
SAINT MICHEL SUR TERNOISE
Tel : 03-21-03-20-79
Fax : 03-21-04-67-70
@ : contact@coquart.eu

PROJET :

Réalisation de forages , raccordement du parc éolien au poste source de Mézière sur Oise.

ENERTRAG
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 000 €
RCS Nanterre 552 084 033
N° SIRET 552 084 033 0001
N° de TVA intracommunautaire : FR 25 552 084 033
Site : www.enertrag.com

Tracé interne
PR A1 V2
Vallée Jole

24/11/2025
N° Echelle : 1:10 000

Plan Général

— Limite communale
— Raccordement de AI V2 (V24)
— Raccordement de AI V3 (V31)
— Câbles déjà posés



REVISION		REDACTION		VERIFICATION		VALIDATION	
N°	REFERENCE	DATE	VISA	DATE	VISA	DATE	VISA
1	PPSPS REV0	21/05/2026	Q.D	21/05/2026	T.T	21/05/2026	G.M

Sommaire

INTERVENANTS	3
Médecine du travail pour Coquart et Fils :	3
Nature des travaux :	3
Planning prévisionnel de réalisation :	3
Effectifs permanents prévus :	3
ORGANISATION GENERALE	4
Documents disponibles sur chantier et/ou au siège de l'entreprise :	4
Modalités de mise en œuvre du PPSPS :	4
Qualifications et habilitations :	4
Liste du matériel mobilisé :	5
Séquence de travail :	5
MESURES GENERALES DE SECURITE	6
Identification des risques et mesures de prévention :	6
Information des salariés :	6
Démarche à suivre en cas d'accident :	6
LISTE DES PIECES JOINTES	8
ANALYSE DES RISQUES :	10
TABLEAU D'HABILITATION DU PERSONNEL	16

Diffusion :

DESTINATAIRES

Mr Olivier BONAMY

DATE DE LA DIFFUSION

21/05/2026

INTERVENANTS

Adresse du chantier RD 1044 angle RD42, Commune de Moy de l'aisnes

Période d'exécution : Mai-Juin 2026

Maître de l'ouvrage : ENERTRAG

Maître d'œuvre :

Coordonnateur S.P.S : Olivier BONAMY megatec ingenierie

Entreprise de forage :

COQUART & Fils

10 ter rue Wathieumetz

62130 SAINT MICHEL SUR TERNOISE

Tel : 03 21 03 20 79

Fax : 03 21 04 67 70

Conducteur de travaux:

1 / DUMONT Quentin

 : 06 87 77 94 31 / Conducteur de Travaux

Médecine du travail pour Coquart et Fils :

Rue de Canteraine 62130 SAINT POL SUR TERNOISE  : 03.21.03.29.67

Nature des travaux :

Réalisation d'un forage dirigé pour le franchissement de la RD 1044

Planning prévisionnel de réalisation :

La date prévisible du début des travaux : Mai 2026

La durée totale du chantier y compris période préparatoire : 1 Mois.

Effectifs permanents prévus :

L'effectif moyen du personnel sur le chantier est de 3-4 personnes.

L'entreprise ne fait pas intervenir de personnel intérimaire, ni de travailleurs étrangers.

Les salariés de l'entreprise ont en leur possession un livret d'habilitation reprenant leurs qualifications (CACES, N1, N2, SST...).

ORGANISATION GENERALE

Documents disponibles sur chantier et/ou au siège de l'entreprise :

- PPSPS COQUART ET FILS.
- Habilitations diverses du personnel
- VGP du matériel
- Rapport journalier d'activité.
- Document unique (avec tableau d'analyse des risques)
- Fiches d'aptitude médicale.
- ...

Modalités de mise en œuvre du PPSPS :

Les consignes de sécurité ainsi que les évolutions éventuelles des PPSPS seront portées à la connaissance du personnel par le conducteur de travaux Coquart & Fils. Ces documents seront disponibles sur le chantier et au siège de Coquart & Fils.

Qualifications et habilitations :

Les postes à tenir requièrent des compétences particulières que seule une longue expérience en forage horizontal dirigé et un système de compagnonnage peuvent apporter.

L'équipe sera composée d'au moins 1 sauveteur secouriste et de personnes titulaires du passeport OPPBTP.

Liste du matériel mobilisé :

Matériel et consommables de travail

- Foreuse Tracto 18n .
- Atelier malaxage / recyclage / pompage
- Tiges de forage + outils/ accessoires.
- Bentonite et adjuvants
- Camion 19 T
- Fourgon (transport du personnel)
- Groupe électrogène

Séquence de travail :

La séquence de travail prévue est la suivante :

- Forage du trou pilote
- Alésage 1 passe Ø 250
- Alésage 1 passe Ø 350
- Alésage 1 passe Ø 450
- Tirage des conduites
- Démobilisation.

MESURES GENERALES DE SECURITE

Identification des risques et mesures de prévention :

Risques liés aux travaux de forage :

Une étude des risques généraux liés aux travaux de forage dirigé est intégrée en annexe de ce document.

Cette étude contient :
La phase et la description des tâches.
Les risques.
Les mesures préventives.

Les travaux de chargement et de déchargement sont interdits à proximité des lignes électriques aériennes.

Lutte contre le bruit :

- ✓ Utilisation d'engins insonorisés et coupures des moteurs dès que possible.
- ✓ Respect des heures de chantier.

Information des salariés :

Conformément à l'article R4512-15 du Code du travail figurant dans le décret n° 92-158 du 20 février 1992, l'information du personnel sur les risques spécifiques liés aux travaux de forage horizontal dirigé sera faite avant le début des travaux (voir analyse de risque).

Démarche à suivre en cas d'accident :

Cas d'une blessure bénigne :

Les secouristes présents sur le chantier, seront à même d'intervenir sur la victime par le biais des moyens matériels entreposés dans la boîte de premier secours présente dans le cantonnement de chantier ou dans les véhicules, et renseignent le registre infirmerie, premier secours.

Liste du matériel de premier secours :

Une trousse de secours est disponible dans les véhicules de chantier, elle comporte :

- Compresses Stériles 7.5 cmx7.5 cm
- Compresses imprégnées teinture d'arnica
- Bandes extensibles 7cmx4 cm
- Rouleau de sparadrap
- DESOMEDINE collyre antiseptique
- Paire de ciseaux
- Couverture de survie
- Compresses imprégnées alcool 2.5 ml
- Compresses de CICATRYL (Brûlures)
- Bandes extensibles 5cmx4 cm
- BLOXANG éponge hémostatique
- Pinces à échardes
- URGOSTRIPS Sutures adhésives
- Paires de gants Latex

Cas d'une blessure grave ou accident mortel :

C.F. : MESSAGE D'ALERTE (EN CAS D'ACCIDENT) JOINT EN ANNEXE.

Appels en cas d'urgenceSecours

URGENCES (mobile)	112
POMPIERS	18
POLICE SECOURS	17
SAMU	15
Centre anti poison	15

Responsable à prévenir :COQUART ET FILS :

1/ DUMONT Quentin	06 87 77 94 31
2/ POZORSKI Charlotte (RH)	03 21 03 20 79
3/ Alexandre CANDAELE (QSE)	07.56.36.00.13

Coordonnateur SPS :

LISTE DES PIECES JOINTES

- Consignes en cas d'accident
- Analyse des risques
- Equipements de protection individuelle

EN CAS D'ACCIDENT

(A afficher obligatoirement près du téléphone de secours)

Téléphonez au

18 depuis un téléphone fixe

112 depuis un mobile

Et dites :

ICI CHANTIER :

TELEPHONE : Mr ...

PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT

Par exemple : éboulement, chute, asphyxie...

ET LA POSITION DU BLESSE : le blessé est au sol ou dans une fouille.....

ET S'IL Y A NECESSITE DE DEGAGEMENT

SIGNALEZ LE NOMBRE DE BLESSES ET LEUR ETAT

Par exemple : Trois ouvriers blessés dont un qui saigne beaucoup et un qui ne parle pas

FIXER UN POINT DE RENDEZ VOUS

NE PAS RACCROCHER LE PREMIER

Faites répéter le message

NUMEROS UTILES POUR L'ENCADREMENT

POMPIERS	18
SAMU	15
POLICE GENDARMERIE	17
CENTRE ANTIPOISON	05 56 96 40 80

ANALYSE DES RISQUES :

<u>Description de la tâche</u>	<u>Risque</u>	<u>Prévention et actions engagées</u>
Localisation des réseaux existants	Endommager ces câbles et conduites existants, qui pourraient causer des dommages pour les concessionnaires et/ou une réparation onéreuse	Envoi des DICT par COQUART & Fils - Détection des câbles et conduites existants et réalisation de sondages manuels partout où c'est nécessaire par concessionnaires concernés - Information des propriétaires + numéros d'urgence à afficher sur site
Déplacement sur chantier	- Trébucher - Chuter	- Plateforme stabilisée et entretenue pendant le chantier - Zone de travail maintenue libre de tout obstacle pendant les travaux - Port des EPI: casque, gants, chaussures, bottes de sécurité, combinaison, protections auditives - Information du personnel sur les procédures et manœuvres prévues lors de la journée de travail
Découpe,Soudage, _Meulage	- Brûlures	- Port des vêtements protecteurs appropriés - Respect des procédures de travail
	- Blessures aux yeux	- Port de lunettes, et/ou de casques de soudures
	- Coupures	- Utilisation de gants appropriés
	- Incendie	- Retrait de tout produit inflammable à proximité du point chaud - Extincteur vérifié dans chaque container et à proximité de la zone de travail
	- Utilisation de gaz et d'oxygène	- Tenir les bouteilles de gaz et d'oxygène debout et séparées d'au moins 1 mètre. - S'assurer de la présence de coupe-flammes - Vérifier la date de péremption du disque de meulage - Toujours utiliser des lunettes ou une visière de protection pendant le meulage

Pollution	- Déversement d'hydrocarbures	- Utilisation de réservoirs à double paroi - Utilisation de bac de rétention - Kit de dépollution disponible sur chantier - Respect du plan d'installation de chantier
	- Déversement d'huile hydraulique	- Contrôle visuel des flexibles et des connexions avant mobilisation - Kit de dépollution disponible sur chantier - Mise en place des terres souillées dans une benne prévue à cet effet, et évacuation en site de traitement adéquat.
	- Bruit	- Utilisation d'équipements insonorisés - Port de EPI (bouchons d'oreilles, casque antibruit).
	- Boue de forage	- Contrôle permanent des retours, des volumes et des paramètres de la boue - Evacuation des boues et débris résiduels en fin de chantier, les boues seront mises en centre de traitement adéquat.
Forage et Alésage	- Manutentions des tiges de forage	- Ne pas intervenir sur le panier de chargement automatique pendant que la foreuse est en marche.
	- Accouplement / désaccouplement des outils (à la foreuse)	- Suivre les instructions du foreur (c'est le chef de manœuvre) - Respecter le périmètre de sécurité lors du serrage au couple
	- Accouplement / désaccouplement des outils (du côté conduite)	- Ne jamais utiliser la foreuse pour serrer une connexion, mais des clefs appropriées - Respect d'un périmètre de sécurité pendant le serrage - Information du foreur par radios à chaque étape - Utiliser les gants et protections lors du desserrage

	- Outils en rotation	- Interdiction du site au personnel non-autorisé - Mise en œuvre d'un périmètre de sécurité
	- Communication entre sites	- Ne jamais distraire le foreur et le pipesider pendant l'opération - Pas de visite dans la cabine de pilotage - Information mutuelle par radio sur chaque élément nouveau (entre foreur et pipesider)

Tirage de la conduite	- Activités des deux côtés de la traversée	- Information mutuelle par radio sur chaque élément nouveau (Entre foreur et pipesider) - Informer le personnel présent du côté de la conduite des risques encourus
	- Coordination de plusieurs engins	- S'assurer que la position des fourreaux est conforme aux prévisions et est maintenue pendant l'opération - Matérialiser un périmètre de sécurité
Hygiène & Sécurité	- Accident de circulation	- Respect du plan de circulation - Entretien du panneau de chantier - Logement du personnel à proximité du chantier (si besoin de déplacement)
	- Tomber malade / blessure	- Utiliser les moyens sanitaires mis à disposition. - Tenir le chantier propre et rangé - Présence de secouristes sur le site - Maîtriser la chaîne des déchets et évacuer régulièrement les ordures ménagères produites sur site
Contrainte Routière	-Heurt par un tiers. - Accident de circulation	- Respect du PDP - Respect des règles de circulation mises en place pour le chantier - Mise en place de feux tricolores - Mise en place de FLR + Balisage spécifique le long de la D934 pour travaux dans les accotements

Travaux de nuit	- Heurt par un tiers - Chute de plein pied	- Port des EPI (gilets haute visibilité) - Mise en place de dispositif lumineux autonome

Equipements de Protection Individuels

Casque

RISQUE

PREVENTION

Choc à la tête dû à:

- Chute d'objet,
- Manutention d'objet ou matériaux, levage,
- Travail dans le périmètre d'un engin lors de manutention et/ ou d'élingages,
- Passage à hauteur réduite.

Port du casque obligatoire :

- Pour tout le personnel (y compris les visiteurs).
 - Pour tous les postes,
- Un casque a une durée de vie limitée, vérifier la date de validité affichée sur le casque.

Chaussures de Sécurité

RISQUE

PREVENTION

- Ecrasement des pieds,
- Entorse
- Chute de plein pied

- Port des chaussures ou bottes de sécurité par tout le personnel.
- Pour tous les postes
- Chaussure montante à lacet et antidérapantes
- Rangement et balisage soigné du chantier

Baudrier réfléchissant

RISQUE

PREVENTION

Heurt avec un véhicule en mouvement (engin de chantier, véhicule au chantier)

- Port obligatoire du baudrier, (orange)
- Signal de recul sur les engins.

Gants de manutention

RISQUE

PREVENTION

- Piqûres, coupures lors de manutention.
- Brûlures, coups, heurts

- Port des gants obligatoires

Lunettes anti projection oculaire

RISQUE

PREVENTION

- Projection sur les yeux (boue, limaille, sable, poussière...)

- Port obligatoire des lunettes

Casque antibruit

RISQUE

PREVENTION

-Bruit (Supérieur à 85 DB)

- Protection auditive

Equipements collectifs	
Eléments sur plateforme de forage	
Moyens de lutte incendie	
RISQUE	PREVENTION
- Risque incendiaire mécanique	- Mettre à disposition un extincteur à la base vie - Mettre à disposition un extincteur par poids lourd et par véhicule - Mettre à disposition un extincteur à l'atelier de forage au puits d'entrée.
Trousse de premiers secours	
RISQUE	PREVENTION
Brûlure, coupure et projection...:	- Former le personnel aux premiers secours et premier soin (SST). - Mettre à disposition une trousse de secours. - Vérifier son contenu, et remplacer ci-nécessaire les produits périmés ou manquants. - Remplir la fiche de « remontée passage infirmerie »
Défibrillateur	
RISQUE	PREVENTION
- Arrêt cardio-respiratoire	- Mettre à disposition un défibrillateur sur site de travail. - Former le personnel à l'utilisation d'un défibrillateur. - Former le personnel aux premiers secours – SST.

Noms Prénoms		CACES								Permis					Formations																Visite médicale		
		R372 M1 mini-chargeuse	R372 M2 Pelle	R372 M4 chargeuse, tractopelle	R372 M7 engin de compactage	R372 M8 engin de transport extraction transport	R372 M9 engin de manutention, chariot élévateur	R372 M10 Permis de porte-engin	R389 M3 Chariot élévateur en porte à flux de capacité <4t	R390 Cive auxiliaire	Permis super lourd	Permis poids lourd	Permis BE	Permis B	FCOF/COOS	PRAP	SST secourisme	AIPR	Passport HSE Opérateur	Passport HSE encadrement N1	Passport HSE encadrement N2	N1 ANFAS sites chimiques/industriels	N2 ANFAS sites chimiques/industriels	Habilitations HO BO HOV	Habilitations H1V-B1V	Habilitations BO-HOV-B2V	Qualification Soudure PEDH ATG BS27-9	Vérification et entretien des chaînes et des élingues	RDA Grd	Carte BTP	Carte Chrono	Visite médicale	
																																	
Contrat de professionnalisation 2 ans : Utilisation des engins en présence obligatoire du tuteur sécurité											X				28/05/20	06/10/22							21/11/19						X		oct.-20		
												X						NC												NC		juil.-19	
															X			09/10/22							08/07/19					X		janv.-19	
															X			09/10/22												X	25/11/18	sept.-19	
															X			30/05/19	09/10/22											X		août-20	
															X	30/03/17			15/12/22				28/10/21	31/10/22					19/07/21		NC	10/07/19	
																X	15/05/19	09/10/22								08/07/19					X		janv.-20
															X			NC													NC		janv.-20
															X															NC		mars-20	
															X	27/04/17	X	15/05/19	09/10/22	08/01/20						08/07/19				X	14/02/22	janv.-20	
															X		X	15/05/19	10/07/22	08/01/20			12/01/20		15/09/19					X		juil.-20	
															X	03/11/17		01/06/20	09/10/22	08/01/20			12/01/20		13/03/19					X	03/10/22	janv.-19	
															X	04/06/15	X	06/11/19	06/10/22	08/01/20			13/11/20		15/09/19					X	15/06/20	janv.-19	
															X				15/12/22											NC		avr.-19	
															X			Pompier véhicules	10/07/22						21/11/19					X	27/10/21	oct.-20	
															X			06/10/22							11/01/21					X		avr.-19	
															X	28/07/15		30/05/19	15/12/22	08/01/20			21/12/20		15/09/19					X	24/11/20	janv.-20	
																		NC												NC		mars-20	
															X	05/07/18	X	15/05/19	10/07/22	08/01/20			12/01/20		15/09/19					X	27/08/23	janv.-19	
															X																		août-20
															X				21/06/23												X	24/08/23	avr.-20
															X			15/05/19	15/12/22	08/01/20			28/10/21		21/11/19					X	21/08/22	juil.-19	
															X	28/06/18	X	30/05/19	15/12/22	02/06/19			28/10/21		15/09/19					X	19/09/23	oct.-19	
															X															X		janv.-20	
															X		X	15/05/19	06/10/22	08/01/20			12/01/20		15/09/19			X	19/07/21		X		janv.-19
															X				09/10/22						11/01/21					X		mai-19	
																(11/05/2022)	11/05/22	11/05/22	X	X	01/06/20	10/07/22	08/01/20			08/07/19				X	31/10/19	janv.-20	
															X			06/09/18	X					13/11/20		13/03/19			X		X		janv.-19
															X					10/07/22						11/01/21				X		juil.-19	
															X	02/07/15	X	06/11/19	06/10/22		19/03/20		13/11/20		15/09/19				X	15/06/20	janv.-19		
															X		X	01/06/20	06/10/22	08/01/20						08/07/19			19/07/21		X		janv.-20
															X	06/09/18		06/06/18	NC											NC	14/10/18	avr.-18	
																X			10/07/22							08/07/19					X		janv.-20
															X				10/07/22		19/03/21				21/11/19					X		avr.-19	
															X			30/05/19	21/06/23										19/07/21		X		juil.-23
															X				NC												NC		avr.-19
															X	30/09/16	X	01/06/20	10/07/22	08/01/20			12/01/20		15/09/19					X	13/11/22	août-19	
															X															X		sept.-20	
															X				06/10/22		19/03/21		13/11/20		13/03/19				19/07/21	15/07/21	X		janv.-20
															X				22/02/23											X		mai-20	
															X									12/01/20		21/11/19				X	12/04/21	nov.-18	
															X		X	01/06/20	06/10/22	02/06/19			13/11/20		15/09/19				19/07/21		X		mai-19
															X															X		mai-20	
															X		X	15/05/19	09/10/22							08/07/19				X		janv.-20	
															X															X	20/04/21	juil.-19	
															X															X		oct.-20	
															X															X		sept.-20	
															X															X		août-20	

01/01/2018
31/12/2018

01/01/2019
31/12/2019

** Restriction médicale : Pas de port de charges de plus de 20 kg, Eviter rotations du tronc, positions du tronc penché > 60°, éviter position accroupie sans genouillère

** Restriction médicale : non utilisation de matériels vibratoires tels que pilonneuses, marteaux piqueurs, rouleaux vibrants etc.

 COQUART.EU	PROCÉDURE INTERNE COVID-19		N° Doc : FE 8.2.22 Version A du 15/04/2020
	Rédacteur : S. MERCIER	Approbateur : F. COQUART	

En cette période d'épidémie du coronavirus et suite au confinement, la reprise du travail est désormais possible mais sous certaines conditions.

Cette crise sanitaire étant d'une ampleur exceptionnelle, la mise en œuvre de mesures est une condition incontournable pour notre activité.

Notre priorité est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de tous et de vous inciter à respecter très strictement les préconisations suivantes.

VOICI LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER SUR LES CHANTIERS, DANS L'ATELIER ET AU BUREAU

	Lavez-vous les mains avec du savon très fréquemment dans les bases vie et installations prévues à cet effet. Utilisez des lingettes ou produits hydroalcooliques dans les véhicules utilitaires
	Évitez le contact physique et assurez la distance d'un mètre entre les personnes
	Nettoyez régulièrement les surfaces et lieux collectifs (tables, poignées...) ainsi que les équipements individuels (téléphone, lunettes, bouchons d'oreilles, outils etc.)
	Utilisez les équipements de protection habituels (casque, lunettes, bouchons d'oreilles, chaussures etc.) et portez votre masque en tissu en permanence
	Toussez ou éternuez dans votre coude si vous n'avez pas votre masque Utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez-les à la poubelle.
	Évitez au maximum de vous toucher le visage

POUR SE PROTÉGER, SE LAVER CORRECTEMENT LES MAINS



PORTER EFFICACEMENT SON MASQUE POUR SE PROTÉGER

- ❶ Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec du gel hydroalcoolique
- ❷ Repérer le haut du masque
- ❸ Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles
- ❹ Vérifier que le masque couvre bien le menton
- ❺ Ajuster le masque en pinçant le nez
- ❻ Tester l'étanchéité : couvrir le masque avec les mains et inspirer, le masque doit se plaquer sur le visage
- ❼ Après usage, retirer le masque par l'arrière par les élastiques et le jeter ou le nettoyer à la machine s'il est lavable. Ne touchez pas la partie qui couvre votre visage.
- ❽ Lavez-vous les mains pour terminer.



SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ POUR SE PROTÉGER DANS LES VÉHICULES ET LES ENGINS DE CHANTIER

	Privilégiez le déplacement individuel dans votre véhicule personnel.
	Portez votre masque en permanence
	Assurez la distance d'un mètre entre les personnes
	Désinfectez systématiquement les surfaces à chaque changement d'utilisateur et d'utilisation : volant, levier de vitesse, poignées de coffre, de portes, clefs
	Je m'équipe de mon attestation employeur

ADOPTER LES BONS REFLEXES POUR SE PROTÉGER DANS LES BASES VIES ET BUNGALOWS DE CHANTIER

	Ne rentrez pas tous en même temps, Mettez-vous d'accord pour y aller tour à tour
	Assurez la distance d'un mètre entre les personnes
	Apporter sa gamelle et son thermos individuels
	Se laver les mains fréquemment (eau + savon ou gel hydroalcoolique)
	Signaler si les produits pour se laver les mains sont manquants et si le nettoyage n'a pas été réalisé

SITUATION	CONSIGNES À APPLIQUER
En permanence	Je m'équipe des documents suivants : attestation employeur + la ou les attestations clients + des documents habituels : plan de prévention, PPSPS etc. <u>Je mets en œuvre les gestes barrières :</u> - Se laver les mains avec du savon régulièrement dans les bases vie et installations prévues à cet effet. Privilégier le nettoyage des mains avec de l'eau et du savon (jerrican/ bouteille d'eau/bidon). - Éviter les contacts physiques : se saluer sans se serrer la main, sans embrassade - Respecter une distance minimum d'1 mètre entre les personnes - Nettoyer régulièrement les surfaces ainsi que les équipements individuels (téléphone, lunettes, ...) à l'eau savonneuse - Tousser ou éternuer dans son coude et utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans un sac poubelle et le refermer. - Avant et après toute manipulation de matériel, je me lave les mains - L'usage des gants (manutention - anti coupure) ne change pas. En cas d'utilisation les changer tous les jours et laisser les gants au grand air après utilisation au moins trois jours. Et se relaver les mains après utilisation (le gant ne protège pas vis à vis du virus). - Ne pas porter ses mains au visage - En rentrant à son domicile : ne pas rentrer avec ses chaussures à l'intérieur de son domicile - Laver régulièrement ses vêtements de travail - J'utilise mes propres outils (chantier, stylo)
Je dois me rendre sur chantier seul	- Je respecte les gestes barrières : se laver les mains régulièrement et cela dès l'arrivée sur chantier. - Je maintiens une distance de sécurité minimale d'1 mètre avec les personnes que je pourrais croiser
Je dois me rendre sur chantier en équipe	- Je respecte les gestes barrières : se laver les mains régulièrement et cela dès l'arrivée sur chantier, - Je maintiens une distance de sécurité minimale d'1 mètre avec les personnes que je pourrais croiser - Si 2 ou plus personnes voyagent dans un même véhicule : portez obligatoirement votre masque si la distance d'1 mètre devait ne pas pouvoir être respectée.
Je suis en Grand déplacement	- Je respecte les gestes barrières : se laver les mains régulièrement et cela dès l'arrivée sur chantier, - Je maintiens une distance de sécurité minimale d'1 mètre avec les personnes que je pourrais croiser - Je dors à l'hôtel en veillant à me laver très régulièrement les mains au savon - Si l'hôtel propose les repas en chambre, je demande à être servi en chambre - 1 personne par chambre
Je suis en déplacement sur un chantier et je dois me restaurer	- Je respecte les gestes barrières : se laver les mains régulièrement et cela dès l'arrivée sur chantier, - Je maintiens une distance de sécurité minimale d'1 mètre avec les personnes que je pourrais croiser - J'essaie de préparer en amont plusieurs repas, sandwich... - Je me lave les mains avant de manger et avant de fumer avec de l'eau et du savon
Je dois effectuer du tirage de câble ou travail en chambre ou espace réduit	- Je respecte les gestes barrières : se laver les mains régulièrement et cela dès l'arrivée sur chantier - Respecter les distances de sécurité de 1m - Port du masque obligatoire pour tous les intervenants - Si pas de masque report de l'intervention
Je viens à l'entreprise	- Je respecte les gestes barrières : se laver les mains régulièrement et cela dès votre arrivée à l'entreprise - Je maintiens une distance de sécurité minimale d'1 mètre avec les personnes que je pourrais croiser - Je respecte les distances de sécurité en permanence, je change de bureau ou de salle si nécessaire. - Je ne me regroupe pas avec d'autres personnes - Si j'observe des distances ou des comportements allant à l'encontre des gestes barrières, je préviens immédiatement mes collègues et leur rappelle les risques - Je ne reste pas longtemps dans les locaux
Je me rends à l'atelier pour récupérer un matériel ou autres	- A l'atelier : j'essaie d'anticiper mes besoins - Je garde les distances de sécurité obligatoires d'au moins 1m. - Je porte mon masque

Il me manque des EPI	- Je gère mon stock d'EPI en anticipant. Je contacte ma hiérarchie en amont pour être réapprovisionné.
Déchets	Les sacs de déchets liés aux équipements suivants : gants - essuis tout - mouchoirs - lingettes doivent être jetés dans un sac poubelle puis évacués chaque jours
Je n'oublie pas les autres consignes qui sont toujours valables => voir Plan de Prévention / P.P.S.P.S / Règlement intérieur	

QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE MALADE OU SOUPÇONNÉE DE L'ÊTRE ?

	En cas de personne présentant des symptômes sur le lieu de travail ▪ Isoler la personne et contacter le Samu 15 ▪ L'inviter à respirer à travers un linge ou un mouchoir. ▪ Lui faire porter un masque obligatoirement ▪ Éviter tout contact étroit, ne pas la déséquiper ▪ Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée (1 mètre) et prolongée (+ 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent. ▪ Éloigner les autres personnes présentes.
	1. La personne qui porte assistance se protège ▪ Porter des lunettes de protection, des gants jetables, et un masque obligatoirement ▪ Se laver les mains avec eau-savon ou lotion hydroalcoolique ▪ Conserver des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces en contact. ▪ Se doter d'un sac à déchets
	2. En attendant la désinfection de la zone et avant de se déséquiper, la personne qui porte assistance s'assure de : ▪ Signaler et matérialiser chaque surface qui a été souillée ▪ Déterminer avec le gestionnaire du site les installations à neutraliser (climatisation, ventilation, escaliers...). ▪ Condamner à titre de précaution les locaux non techniques (salle de pause, toilettes...).
	3. La personne qui a porté assistance se déséquipe ▪ Se munir d'un sac ▪ Retirer ses lunettes de protection ▪ Retirer le masque ▪ Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure ▪ Mettre le tout dans un sac plastique et le fermer ▪ Placer ce sac dans un deuxième sac qu'elle ferme à son tour ▪ Laisser le tout sur place jusqu'à la désinfection totale ▪ Lavez-vous impérativement les mains au savon ou solution hydroalcoolique

